

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 11 ; Convocation du 18 avril 2025
L'an deux mille vingt-cinq le 28 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, MAGAUD Catherine et SIMONET Chantal et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre et PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Mesdames LLORENS Marie-Hélène, et RAVOUX Annick (pouvoir à Mme SIMONET) et Monsieur RAVET Yoann.

Secrétaire de Séance : Madame Paulette CURTIL.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Paulette CURTIL secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 24 mars 2025.

A l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 24 mars 2025.

IV –APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Budget « principal »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la décision de passage au Compte Financier Unique en date du 15 novembre 2024,

VU le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

CONSIDERANT les éléments susvisés,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Budget annexe « assainissement »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la décision de passage au Compte Financier Unique en date du 15 novembre 2024,

VU le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Assainissement »,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

CONSIDERANT les éléments susvisés,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe « Assainissement ».
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

V – INFORMATIONS DIVERSES

- Choix du prestataire pour les travaux de la ferme de l'école. Après concertation, les travaux de renfort sont retenus avec la société Julien TOITURE.
- Présentation de VILOCALIS, réseau de proximité pour l'entraide entre habitants. Les élus donnent un avis favorable pour adhérer à la plateforme un an dans un premier temps.

- Contact de l'entreprise INCIDENCES qui développe des petits projets photovoltaïques au sol en autoconsommation collective. La société propose d'implanter des photovoltaïques au lagunage Romans Ferrari. Le conseil municipal ne souhaite pas donner de suite.
- Présentation de la gamme plaques « Et en plus, elle pavoise ». Plaques de façade de mairie réunissant le drapeau de la France, le drapeau de l'Europe et la devise de la République française « Liberté, Egalité, Fraternité ». Le conseil municipal ne souhaite pas installer de plaque sur la mairie.
- Choix du coloris pour les chaises de la salle du conseil municipal. Les coloris retenus sont pied noir, coque grise et assise noire.
- Remerciements de l'association Départementale des Restos du Cœur de l'Ain pour le versement de la subvention.
- La Communauté de Communes de la Dombes propose une table ronde entre les services techniques des communes pour l'en herbage des cimetières. Pour la commune de Romans, pas nécessaire car le cimetière est déjà en herbé.
- La société ABEILLE RENOV' propose une analyse gratuite des factures d'énergie pour vérifier que le contrat actuel est compétitif et proposer, si besoin, une offre plus avantageuse et garantir des tarifs fixes jusqu'en 2029. Le conseil municipal est favorable à cette analyse gratuite.
- La ville de Bourg en Bresse a informé la commune que la convention de dépôt pour un Missel Romain daté de 1741 appartenant à la commune de Romans arrive à échéance. Il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette dernière. Cependant, l'état de dégradation du document fait courir un risque de contagions sur l'ensemble des réserves de la médiathèque Vailland. Il convient au préalable de restauré ce livre. Cette restauration est à la charge de la commune mais peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 80 % par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes. Un rendez-vous est proposé pour échanger sur le sujet et le devenir de ce Missel.
- Monsieur PERRADIN fait un point sur les travaux route de St André. Il évoque également le changement du prix de l'eau suite au renouvellement du contrat d'affermage avec SUEZ.
- Monsieur AJOUX fait un compte rendu sur la tournée des chemins effectuée par les membres de la commission.
- La commission « Fleurissement » se réunira le lundi 12 mai 2025 à 18h00.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h25

Réunion Maire / Adjoints le lundi 19 mai 2025 à 18H30

Séance du Conseil Municipal le lundi 26 mai 2025 à 19H00

Romans, le 29 avril 2025

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER

 

La secrétaire de séance,
Paulette CURTIL



